

• (5.20 p.m.)

Il ressort de cette étude que la chose est vraie non seulement au Canada mais aux États-Unis, où la question du fractionnement des actions a été examinée par la Bourse de New-York, qui a notamment examiné le taux de ce fractionnement. J'aimerais citer ce passage tiré de l'opinion à cet égard donnée par la Bourse de New-York:

La Bourse examinera minutieusement le fractionnement d'une action se vendant déjà à un prix peu élevé et le fractionnement pouvant donner lieu à un prix beaucoup trop bas pour les actions ainsi fractionnées.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, la Bourse de New-York estime qu'il faut se garder d'aller trop loin dans le fractionnement des actions. On a donc estimé, pour ces raisons, que le fractionnement d'une action en cinq proposé dans ce projet de loi était juste. Je tiens également à souligner que ce fractionnement a été approuvé par le Conseil d'administration de l'*Interprovincial Pipe Line Company* et également par les actionnaires. Il a en outre reçu le ferme appui des employés de la compagnie participants au régime d'épargne-régime de placement établi par la compagnie. En vertu de ce régime d'épargne, les employés peuvent faire des épargnes en espèces ou autoriser le placement de leurs épargnes en actions, y compris en actions de l'*Interprovincial Pipe Line Company*.

Par suite du débat tenu à la Chambre au cours de la dernière session, un questionnaire a été envoyé à tous les employés qui adhèrent au régime de la compagnie afin de connaître leurs vues au sujet du fractionnement des actions. On avait pris des dispositions minutieuses pour que les employés puissent répondre aux questions posées sans divulguer leurs noms. Voici la première question qu'on leur posait:

Préférez-vous, pour votre épargne-régime de placement que les actions soient fractionnées à raison de 5 pour 1, de sorte que chaque action ait une valeur marchande d'environ \$18?

Quatre-vingt-dix p. 100 des réponses à cette question ont été «oui». Voici la seconde question:

Si vous reportez à l'heure actuelle votre épargne-régime de placement à votre épargne-espèces, ou si vous songez à le faire plus tard...

Au lieu d'en autoriser le placement dans des actions.

...est-ce que le prix unitaire moins élevé des actions de la compagnie vous exhorterait à convertir votre épargne-espèces en achat d'actions de la compagnie?

La proportion des «oui» a été de 78.7 p. 100. Un grand nombre d'employés adhèrent au régime d'épargne des employés et un grand nombre d'employés ont répondu au question-

[M. Wahn.]

naire. Sauf erreur, l'*Interprovincial* compte un peu moins de 600 employés; le questionnaire a été envoyé à 561 employés et 508 réponses ont été reçues.

Monsieur l'Orateur, pour résumer brièvement ce que j'ai dit, il semblerait que le fractionnement des actions favorisera les actionnaires de la compagnie et le grand public, en aidant à mieux répartir les actions parmi le grand public, et la mesure a été approuvée par les administrateurs, les actionnaires et les employés de la compagnie. Rien ne semble s'y opposer dans la politique nationale, et c'est pourquoi j'espère que ce projet de loi ralliera l'appui des députés.

**M. Lawrence E. Kindt (Macleod):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur le bill S-7 parce que j'y trouve l'occasion de signaler à la Chambre et aux Canadiens certains faits impliqués dans cette question que ni l'honorable député de Saint-Paul (M. Wahn) ni les représentants de l'*Interprovincial Pipe Line* ne se sont donné la peine d'expliquer; ils ne l'ont pas fait non plus quand le comité des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques l'a examiné il y a trois mois, le 11 mars 1965.

Étant donné les rapports entre la propriété de ces diverses compagnies et leurs prix, on peut parler de n'importe quel aspect de l'industrie pétrolière et rester sur la bonne piste quant à la raison de l'agitation qui règne parmi les habitants de ma circonscription de Macleod, ainsi que dans toute l'Alberta—sauf erreur, il en est de même dans d'autres parties du Canada—quant à la hausse constante et régulière des prix de l'essence. Nous en sommes au point où ceux qui désirent voyager en automobile doivent y songer à deux fois, étant donné ce qu'il leur en coûte pour remplir d'essence leurs réservoirs de même que ceux qui veulent employer leurs tracteurs et les autres pièces d'outillage agricole. Ces prix montent sans cesse.

**Une voix:** Il y a eu des augmentations d'impôt.

**M. Kindt:** En effet. Je crois que l'Alberta en a d'abord imposé une qu'elle a récemment supprimée. Il paraît aussi qu'on a constitué, à Edmonton, un comité d'enquête sur le prix et le commerce de détail de l'essence dans toute l'Alberta. Les concessionnaires sont très inquiets. La plupart dépendent de l'*Imperial Oil*, de la *B.A. Oil* et de la *Shell*. C'est au sujet de ces trois entreprises que